

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde

ERRATA

L'article 10 est modifié comme suit : *Extension du périmètre du syndicat intercommunal du Bassin Versant du Gestas aux communes de Izon, Pompignac, Loupes, Camiac-et-Saint-Denis, Bonnetan, Baron, Saint-Quentin-de-Baron, Nérigean, Tizac-de-Curton, Espiet, Grézillac, Daignac, Dardenac, Blésignac, Saint-Léon, Beychac-et-Caillau, Saint-Loubès, Montussan, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Sainte-Eulalie, Arveyres, Cadarsac, Moulon, Génissac et Targon.*
Cf Carte au verso

L'article 12 est supprimé, en raison de la procédure de fusion actuellement en cours dans le cadre du droit commun, concernant le Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Dronne et le Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Sud Charente : bassins Tude et Dronne (16), fusion devant prendre effet au 1^{er} janvier 2016.

GIRONDE

gestion des bassins versants

PROPOSITIONS DE RATIONALISATION

Bordeaux

Extension de périmètre
du SIBV du Gestas aux communes de Arveyres, Baron, Beychac-et-Caillau, Blésignac, Bonnetan, Cadarsac, Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Génissac, Gréziillac, Izon, Loupes, Montussan, Moulon, Nérigean, Pompignac, Saint-Léon, Saint-Loubès, Saint-Quentin-de-Baron, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Sainte-Eulalie, Targon et Tizac-de-Curton.

Fusion
du SIETRA du Bassin Versant de la Pimpine et du SIBV du ruisseau du Pian et **Extension de périmètre** aux communes de Quinsac, Cambes, Camblanes-et-Meynac et Saint-Caprais-de-Bordeaux.

Arcachon

Dissolution
du SIVOM à la carte du Val de l'Eyre

Blaye

Dissolution du SI de défense de la digue des Quenouilles et **Reprise** par la CC issue de la fusion des CC du canton de Blaye, du canton de Bourg, Latitude Nord Gironde, de l'Estuaire-canton de Saint-Ciers-sur-Gironde et du Cubzaguais

Dissolution du SIGBV du Moron et du Blayais et **Reprise** par la CC issue de la fusion des CC du canton de Blaye, du canton de Bourg, Latitude Nord Gironde, de l'Estuaire-canton de Saint-Ciers-sur-Gironde et du Cubzaguais.

Libourne

Extension de périmètre
du SIETAVI aux communes de Pomerol, Saint-Christophe-de-Double, Le Fieu

Langon

Dissolution
du SIABV de l'Éuille

— LIMITES COMMUNALES
— LIMITES DES EPCI

ARRONDISSEMENTS

— ARCACHON
— BLAYE
— BORDEAUX
— LANGON
— LESPARRE-MÉDOC
— LIBOURNE

0 15 30
Kilomètres



* Communes de l'arrondissement de Bergerac (24)
* Communes de l'arrondissement de Marmande (47)
* Communes de l'arrondissement de Jonzac (17)
* Communes de l'arrondissement de Mont-de-Marsan (40)
* Communes de l'arrondissement de Nérac (47)
* Communes de l'arrondissement d'Angoulême (16)